ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 32451

Texte de la question

M. Étienne Pinte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des sciences de la vie et de la terre en seconde. Il semblerait que, dans le cadre de la réforme des lycées, cette matière puisse être supprimée des enseignements fondamentaux de la classe de seconde. Cette discipline est pourtant fondamentale pour permettre aux jeunes d'accéder à un minimum de culture scientifique, nécessaire pour comprendre le monde dans lequel ils vivent, pour développer leur appétence pour le vivant et l'environnement et les encourager à s'orienter dans ces domaines. Il lui demande donc quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : M. Étienne Pinte
Circonscription : Yvelines (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32451
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8730
Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475